

FMPA RCH 4

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

FMPA RCH 4

Objectifs pédagogiques:

Maintenir à jour ses compétences de conseiller technique en risques chimiques et biologiques fixées conformément au GNR RCH du 23 mars 2006.

Formation formative obligatoire tous les 5 ans.

ORGANISATION

Modalités de déroulement:

Modalités: La formation dure 3 jours avec un programme qui est fixé chaque année en fonction des l'actualité. Au moins une journée de mise en situation professionnelle.

En revanche sur chaque session, il est demandé au apprenants de préparer un retour d'expérience qui sera présenté dès le premier jour. Cela permet de lancer les échanges et de constituer le groupe.

Lieu(x): Lieu:

ENSOSP Site d'Aix-en-Provence

Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

Accessible à toutes personnes déclarée apte médicalement en lien avec les activités de la spécialités RCH.

**Public concerné:**

Officiers de sapeurs-pompiers, civils ou militaires et les officiers des formations militaires de la sécurité civile titulaires de la formation initiale conseiller technique en risques chimiques et biologiques (RCH4) depuis plus de 4 ans ou ayant fait leur dernière formation de maintien des acquis il y a plus de 4 ans.

**Prérequis:**

Titulaire de la formation de conseiller technique en risques chimiques et biologiques (RCH4)

**Modalités d'évaluation des acquis /****Modalités de suivi et sanction:**

Aucune évaluation n'est requise par le GNR.

Formation formative

Taux de satisfaction des FMPA 2022 : 8/10

Taux de satisfaction des FMPA 2023 : 8/10

**Qualité(s) du/des formateur(s):**

Les formateurs sont des conseillers techniques en risques chimiques et biologiques (RCH4), membres du comité pédagogique de la formation RCH4. Ce comité est composé notamment par les référents en risques chimiques et biologiques (RCH4) des zones de défense et de sécurité.

D'autres types de formateurs interviennent comme, des experts du domaines (INRS, CNCMFE...), des pharmaciens, des ingénieurs en modélisation...

**Compétences visées:**

Conformément au GNR:

- apporter une aide technique ou décisionnel au COS ou DOS;
- préparer les éléments de réponses pour la communication
- animer le dispositif de lutte contre les risques chimiques départemental;
- participer à l'étude du risque chimique à l'échelle départemental;
- participer à la formation des personnels de la spécialités risques chimiques et biologiques.

**Méthodes pédagogiques mobilisées:**

Alternance d'ateliers pédagogiques personnalisés, de partage et de retour d'expérience, de TD/TP et de mises en situations professionnelles.

**Modalités administratives:**

Conformément au GNR:

Être titulaire la formation initiale conseiller technique en risques chimiques et biologiques (RCH4) depuis plus de 4 ans ou avoir effectué la dernière formation de maintien des acquis il y a plus de 4 ans :

- copie du diplôme RCH4
- ou
- copie de dernière attestation de présence à une FMFA RCH4

Formulaire administratif :

- Fiche financière.

**Tarifs:**

Se reporter à la tarification disponible sur le site internet.

**Contact et inscription:**

Contact:

Service des formations aux risques technologiques et naturels

DSPE/POLENS/DEFOR 04 42 39 05 94 ou 96

ou formations.specialisees@ensosp.fr